

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22/01/2013

- 2013 001 : ASSURANCE BRIS DE MACHINE 2013 :

Le Conseil décide de régler à AREAS, la somme de 433.00€ TTC pour l'année 2013 concernant le "bris de machine robotique" couvrant l'ascenseur de l'école et la somme de 218.00 TTC pour "bris de machine mairie". Ces montants seront payés sur l'article 616.

- 2013 002 : RESPONSABILITE CIVILE ET INCENDIE 2013 :

Madame Isabelle CHEREAU, 1ere Adjointe présente l'appel de cotisation de AREAS concernant l'assurance responsabilité civile et incendie de la Commune. Celle-ci s'élève à 6 415,00 € TTC,
Le Conseil Municipal accepte de régler cette somme à AREAS au titre de l'assurance responsabilité civile et incendie pour l'année 2013. Ce montant sera payé sur l'article 616.

- 2013 003 : ASSURANCE DU PERSONNEL 2013 :

CIGAC une filiale de GROUPAMA a émis son appel de cotisation pour l'année 2013 de l'assurance statutaire du personnel, celui-ci s'élève à 17 230.79 € TTC.
Le Conseil Municipal accepte de régler ce montant qui sera payé sur l'article 6455.

- 2013 004 : REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE DOMMAGE MATERIEL SUITE A L'EPISODE NEIGEUX FEVRIER 2012 :

Suite à un dommage subi sur la lame de l'EARL LA PINSONNIERE, lors de l'épisode neigeux de février 2012, l'assurance AREAS nous rembourse un montant de 1 994.37 €. Le Conseil Municipal accepte ce remboursement.

- 2013 005 : REMBOURSEMENT AUX FAMILLES D'UNE PARTIE DU TRANSPORT SCOLAIRE 2011-2012 :

En 2011-2012, la commune avait demandé une participation de 102.00 € pour l'année soit par trimestre (34 € x 3) pour le transport scolaire par enfant de l'école maternelle et primaire. Le Conseil Général nous a signalé une erreur sur la délibération du 30 juin 2011. Le tarif des maternelles et primaires demandé est de 90.00 € par élève transporté et non 102 € (tarif hors canton).

De ce fait, il est proposé de rembourser les 12.00 € aux familles concernées.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à main levée avec 15 voix pour, accepte de rembourser la somme de 12 € à chaque famille.

Il sera demandé un RIB via un courrier pour le remboursement à chaque parents.

Le Conseil Municipal remboursera 756.00 € soit 63 enfants x 12.00 € sur les crédits 2013.

- 2013 006 : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN SUPPLEANT POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE SUITE A LA DEMISSION D'UNE CONSEILLERE :

Suite à la démission d'une conseillère, nous devons présenter une nouvelle candidature pour désigner un nouveau délégué titulaire et suppléant du Conseil Municipal au Syndicat du ramassage scolaire.

La première Adjointe décide de procéder à un vote à main levée.

La candidate titulaire est : Mme Sylvie SERVANT (qui avait proposé sa candidature en décembre 2012)
a obtenu : 15 voix pour

Est désignée comme nouveau déléguée: Mme Sylvie SERVANT

Le candidat suppléant est : M. Ludovic HENTRY
a obtenu : 15 voix pour

Est désigné comme nouveau suppléant : M. Ludovic HENTRY

QUESTIONS DIVERSES :

- INFORMATION SUR LE RYTHME SCOLAIRE :

La décision de reporter à la rentrée 2014-2015 comme évoquée lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2012 sera délibérée lors de la réunion du 21 février 2013.

- ASSOCIATION DU SPORT POUR UN SOURIRE :

Madame CHEREAU donne lecture de la lettre de l'association "Du sport pour un sourire".

Le Conseil refuse après avoir voté à main levée (12 non et 3 abstentions) de valider la somme de 100 € accordée lors de la séance de septembre 2012, car cela ne correspond plus au projet initial.

- CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TERRITORIAL

Le Conseil Municipal est avisé de l'avancement de grade de 2 agents promouvables pour l'année 2013.

Pour bénéficier de cet avancement, nous devons créer deux postes :

- un poste d'adjoint administratif territorial de 1ère classe en remplacement du poste d'adjoint administratif de 2ème classe

- un poste d'adjoint principal administratif territorial de 2ème classe en remplacement du poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

Les créations de poste seront délibérées au prochain conseil.

- SUBVENTION AGENCE DE L'EAU POUR LA STATION EPURATION DU BOURG :

Le Conseil Municipal est avisé de la subvention à titre indicatif de la somme de 29 373.75 € pour la station d'épuration du Bourg.

- REMERCIEMENT SUITE AU VIRADE DE L'ESPOIR 2012 :

Madame CHEREAU donne lecture du mail de Madame SAILLARD sur les Virades de l'Espoir.

- VOEUX DE DIFFERENTS ORGANISMES :

Madame CHEREAU évoque les différents vœux.

- POPULATION 2013 :

A compter du 1er janvier 2013, la population légale est de 2147 habitants.

- CONVENTION ATESAT 2013 :

La convention ATESAT arrive à échéance le 31 décembre 2012, mais nous ne la reconduisons pas car la Communauté de Communes a pris cette compétence.

- RENCONTRE ENTRE MME RITZENTHALER ET LES ELUS :

Mme CHEREAU évoque une rencontre avec Mme RITZENTHALER et les élus sur le projet BAUCHANT.

Une rencontre avant le Conseil Municipal sera programmée à 20h00 le 21 février 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30 et le prochain Conseil Municipal est fixé au 21 février 2013 à 20h30.